

A.T.S.A.
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2020

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
Renseignements complémentaires	18 - 21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
A.T.S.A.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme A.T.S.A. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

DLS CPA, SENCRL¹

Montréal, le 2 septembre 2020

¹ Par Robert Schanck, CPA auditeur, CA

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A.T.S.A.

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Financement public - subventions (annexe A)	318 474 \$	358 848 \$
Financement privé (annexe B)	15 548	101 628
Revenus autonomes (annexe C)	<u>16 165</u>	<u>65 873</u>
	<u>350 187</u>	<u>526 349</u>
CHARGES		
Salaires, cachets et honoraires (annexe D)	188 552	238 122
Frais de production (annexe E)	58 778	106 870
Mise en marché (annexe F)	6 210	46 001
Archives (annexe G)	-	4 700
Fonctionnement - administration (annexe H)	<u>61 248</u>	<u>61 122</u>
	<u>314 788</u>	<u>456 815</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>35 399</u> \$	<u>69 534</u> \$

A.T.S.A.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	Fonds de recherche et développement	Affecté	Investi en immobilisations	Non affecté	2020 Total	2019 Total
SOLDE AU DÉBUT	55 000 \$	20 000 \$	2 724 \$	47 462 \$	125 186 \$	55 652 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	(803)	36 202	35 399	69 534
Affectations internes (note 3)	25 000	-	-	(25 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	80 000 \$	20 000 \$	1 921 \$	58 664 \$	160 585 \$	125 186 \$

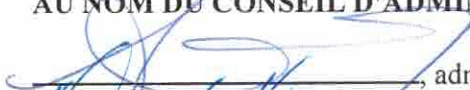
A.T.S.A.

BILAN

30 JUIN 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	9 721 \$	46 129 \$
Placements temporaires (note 4)	428 570	204 174
Débiteurs (note 5)	3 799	23 407
Subventions à recevoir	-	43 100
Stocks	7 028	7 532
Stocks d'oeuvre d'art	-	1 750
Frais payés d'avance	<u>8 648</u>	<u>19 911</u>
	457 766	346 003
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>2 119</u>	<u>3 006</u>
	<u>459 885 \$</u>	<u>349 009 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	12 170 \$	30 592 \$
Apports reportés (note 9)	278 374	182 949
Produits reportés	8 558	-
Somme à remettre à un apparenté	<u>-</u>	<u>10 000</u>
	299 102	223 541
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 11)	<u>198</u>	<u>282</u>
	<u>299 300</u>	<u>223 823</u>
ACTIF NET		
FONDS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	80 000	55 000
AFFECTÉ	20 000	20 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 921	2 724
NON AFFECTÉ	<u>58 664</u>	<u>47 462</u>
	<u>160 585</u>	<u>125 186</u>
	<u>459 885 \$</u>	<u>349 009 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

, administrateur

, administrateur

A.T.S.A.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	35 399 \$	69 534 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	886	1 261
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(84)</u>	<u>(122)</u>
	36 201	70 673
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	19 608	(12 519)
Subventions à recevoir	43 100	(33 378)
Stocks	505	764
Stocks d'oeuvre d'art	1 750	-
Frais payés d'avance	11 263	(141)
Créditeurs	(18 422)	20 295
Apports reportés	95 425	113 157
Produits reportés	8 558	(9 880)
Somme à remettre à un apparenté	<u>(10 000)</u>	<u>10 000</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	187 988	158 971
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>250 303</u>	<u>91 332</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>438 291</u> \$	<u>250 303</u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	9 721 \$	46 129 \$
Placements temporaires	<u>428 570</u>	<u>204 174</u>
	<u>438 291</u> \$	<u>250 303</u> \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif qui exerce ses activités dans le domaine de l'art public.

À titre d'organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'organisme peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus autonomes sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens et de services dans le cadre de ses activités lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception du coût des stocks inclus au coût des produits vendus et de l'amortissement qui sont convertis au cours d'origine, sont convertis au cours en vigueur lors de la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des effets à recevoir et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'emprunt bancaire et des comptes fournisseurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti dans le cas des produits finis et des produits en cours, et selon la méthode du coût moyen pondéré dans le cas des matières premières et des fournitures. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats. Le coût des stocks comprend le coût des matières premières, de la main-d'oeuvre directe et des frais généraux selon la capacité normale de production.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Matériel informatique	30 %
Matériel roulant	20 %

3. AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter un montant de 25 000 \$ dans un fonds de recherche et développement.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Compte Avantage Entreprise Desjardins, 0,35 % (1,2 % en 2019)	<u>428 570</u> \$	<u>204 174</u> \$

5. DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Clients	- \$	13 736 \$
Taxes à la consommation à recevoir	<u>3 799</u>	<u>9 671</u>
	<u>3 799</u> \$	<u>23 407</u> \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel informatique	31 761 \$	29 761 \$	2 000 \$	2 857 \$
Matériel roulant	<u>2 100</u>	<u>1 981</u>	<u>119</u>	<u>149</u>
	<u>33 861</u> \$	<u>31 742</u> \$	<u>2 119</u> \$	<u>3 006</u> \$

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 20 000 \$ renouvelable annuellement. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel majoré de 4%. La marge de crédit a un solde inutilisé de 20 000 \$ au 30 juin 2020.

8. CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Fournisseurs et frais courus	2 441 \$	20 597 \$
Salaires et vacances à payer	4 441	3 064
Retenues et cotisations de l'employeur à remettre	<u>5 288</u>	<u>6 931</u>
	<u>12 170 \$</u>	<u>30 592 \$</u>

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions non dépensées qui sont destinées à couvrir les charges d'activités et de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début de l'exercice	182 949 \$	69 792 \$
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(174 649)	(69 792)
Plus : montant reçu pour l'exercice suivant	<u>270 074</u>	<u>182 949</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>278 374</u>	<u>182 949</u>
Apports reportés		
Conseil des arts du Canada - Fonctionnement	35 000	100 000
Conseil des arts du Canada - Nouveau chapitre	3 300	-
Conseil des arts du Canada - Autres programmes	48 564	59 949
Conseil des arts et des lettres du Québec - Fonctionnement	30 000	15 000
Conseil des arts de Montréal - Fonctionnement	30 000	-
Conseil des arts de Montréal - Programme démART-Mtl	1 868	-
Conseil des arts de Montréal - Autres programmes	5 000	5 000
Ville de Montréal - Accueil et intégration des immigrants	124 642	-
Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne	<u>-</u>	<u>3 000</u>
	<u>278 374 \$</u>	<u>182 949 \$</u>

10. APPORTS REPORTÉS - MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE

Au cours des exercices clos en 2011 et 2013, l'organisme a participé au programme Mécénat Placements Culture (MPC) du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et a organisé des levées de fonds qui ont permis d'amasser 75 971 \$. Ces sommes ont été appariées par des subventions du CALQ lorsque les sommes ont été versées à la Fondation du Grand Montréal (FGM), tel qu'exigé par le programme.

En vertu d'une entente conclue avec la FGM, les revenus de dons soumis au programme ainsi que 40% des subventions de contrepartie, soit 24 754 \$ et 36 000 \$, ont été cédés à un fonds doté au nom de A.T.S.A. à la FGM pour une période minimale de 10 ans, échéant en février 2021 pour la première participation au programme de 55 696 \$ et mai 2023 pour la deuxième de 81 029 \$. Ce fonds est administré par la FGM et les revenus sont totalement consacrés à A.T.S.A. Au moins une fois l'an, la FGM détermine la proportion des revenus du fonds qui sera distribuée à l'organisme, soit 7 080 \$ en 2020 (6 330 \$ en 2019). Au 30 juin 2020, la juste valeur de ce fonds est de 174 367 \$ (175 699 \$ en 2019).

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus pour l'acquisition d'équipements informatiques. Ils sont amortis au même rythme que les immobilisations y afférentes, soit selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30%. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début de l'exercice	282 \$	404 \$
Moins: montant constaté à titre de produit au cours de l'exercice	<u>(84)</u>	<u>(122)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>198</u></u> \$	<u><u>282</u></u> \$

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a loué ses locaux administratifs auprès d'un administrateur pour un montant de 17 256 \$ (17 016 \$ en 2019).

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

13. COLLECTION

Depuis 1997, l'organisme conserve les archives photographiques, vidéographiques et matérielles issues de ses interventions urbaines. Depuis 2008, la direction artistique leur donne une seconde vie par la création d'oeuvres plastiques. La collection est composée d'une centaine d'oeuvres historiques.

Tous les coûts inhérents à la préservation sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 30 juin 2020, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

	2020		2019	
	Euros €	Dollars canadiens \$	Euros €	Dollars canadiens \$
Comptes clients	-	-	5 703	8 684

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Variation des risques

L'exposition de l'organisme aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

A.T.S.A.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ANNEXE A		
FINANCEMENT PUBLIC - SUBVENTIONS		
Conseil des arts du Canada		
Fonctionnement	100 000 \$	84 400 \$
Nouveau chapitre	81 649	67 545
Tournées	21 854	7 750
Traduction	-	2 000
Conseil des arts et des lettres du Québec		
Fonctionnement	60 000	55 000
Diffusion	4 500	21 000
Prospection	1 500	-
Conseil des arts de Montréal		
Fonctionnement	30 000	30 000
Programme démART-Mtl	3 564	-
Patrimoine canadien	-	-
Développement des communautés par le biais des arts du patrimoine	-	24 800
Multiculturalisme	-	20 000
Fondation du Grand Montréal		
Fonds d'investissement	7 080	6 330
Mécénat Placements Culture - Volet 3	-	4 048
Ville de Montréal		
Service de la culture	437	403
Accueil et intégration des immigrants	3 022	-
Soutien à la diversité	-	10 000
Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal	-	12 000
Arrondissement Ville-Marie	-	7 500
Fonds discrétionnaires (députés)	-	1 750
Autres subventions	4 784	4 200
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>84</u>	<u>122</u>
	<u>318 474 \$</u>	<u>358 848 \$</u>

A.T.S.A.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ANNEXE B		
FINANCEMENT PRIVÉ		
Dons	15 548 \$	48 902 \$
Autres contributions	-	130
Dons en nature	-	973
Commandites de services	-	45 623
Commandites financières	-	6 000
	<u>15 548 \$</u>	<u>101 628 \$</u>

ANNEXE C

REVENUS AUTONOMES

Revenus de coproductions	1 784 \$	19 000 \$
Conférences et présentations	1 048	806
Invitations	1 820	811
Revenus de diffusion	8 568	42 663
Produits dérivés, billetterie et adhésion	102	1 094
Revenus d'intérêts et divers	<u>2 843</u>	<u>1 499</u>
	<u>16 165 \$</u>	<u>65 873 \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	2020				2019	
	Le temps d'une soupe - tournées	Cuisine ton quartier	Prospection - Développe- ment de marchés	Coût de fonctionnement et d'administration	Total	Total
ANNEXE D - SALAIRES, CACHETS ET HONORAIRES						
Cachet artiste	14 960 \$	- \$	- \$	- \$	14 960 \$	51 562 \$
Cachet production	19 761	4 464	-	357	24 582	29 112
Droits d'auteur	6 872	-	-	-	6 872	9 823
Direction artistique	-	-	-	56 400	56 400	69 756
Salaires - gestion et production	10 517	1 064	-	65 363	76 944	68 632
Charges sociales	1 079	127	-	7 588	8 794	9 237
	53 189 \$	5 655 \$	- \$	129 708 \$	188 552 \$	238 122 \$
ANNEXE E - FRAIS DE PRODUCTION						
Stocks au début	- \$	- \$	- \$	7 535 \$	7 535 \$	8 298 \$
Frais directs de production	18 092	194	-	6	18 292	6 434
Denrées, vêtements et cantine	861	-	-	53	914	6 757
Hébergement, frais de séjours et déplacements	34 300	80	2 591	35	37 006	43 530
Location équipements	178	-	-	-	178	28 331
Services publics	12	-	24	-	36	-
Audio et vidéo	847	-	-	-	847	15 818
Transport	1 000	-	-	-	1 000	5 237
Stocks à la fin	-	-	-	(7 030)	(7 030)	(7 535)
	55 290 \$	274 \$	2 615 \$	599 \$	58 778 \$	106 870 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	2020				2019	
	Le temps d'une soupe - tournées	Cuisine ton quartier	Prospection - Développe- ment de marchés	Coût de fonctionnement et d'administration	Total	Total
ANNEXE F - MISE EN MARCHÉ						
Publicité	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 217 \$
Honoraires graphismes, site internet et autres	4 620	460	-	-	5 080	21 180
Matériel promotionnel	534	197	-	399	1 130	4 604
	5 154 \$	657 \$	- \$	399 \$	6 210 \$	46 001 \$
ANNEXE G - ARCHIVES						
Archives	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 700 \$
ANNEXE H - FONCTIONNEMENT						
- ADMINISTRATION						
Honoraires professionnels	- \$	- \$	- \$	11 500 \$	11 500 \$	10 975 \$
Cotisations et frais d'adhésion	-	-	-	299	299	4 387
Loyer, aménagement et entretien	-	-	-	30 822	30 822	27 731
Fournitures, papeterie et frais informatiques	14	-	-	4 038	4 052	2 172
Assurances	582	-	-	6 191	6 773	6 750
Télécommunications et internet	34	-	12	3 446	3 492	4 508
Courrier et messagerie	46	-	-	133	179	380
Représentation et déplacements	87	-	-	1 551	1 638	1 416
Intérêts et frais bancaires	42	-	-	1 565	1 607	1 542
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	886	886	1 261
	805 \$	- \$	12 \$	60 431 \$	61 248 \$	61 122 \$